

# Les comptes de l'État

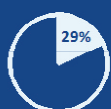
20  
19

**- 92,7 milliards €**

Le **solde budgétaire** de l'État (hors FMI)

**- 84,6 milliards €**

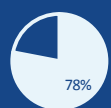
Le **résultat patrimonial** de l'État



**Résultat patrimonial** en % des produits régaliens nets



**Charges d'intérêts** en % des produits régaliens nets



**Dette financière** de l'État en % du PIB total

## 1. Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Un **solde budgétaire en amélioration** par rapport à la prévision initiale

Le **solde budgétaire s'établit à - 92,7 Md€ fin 2019**, en amélioration de 15,0 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2019.

Cette amélioration est principalement liée à des **recettes fiscales nettes supérieures de 7,8 Md€ aux prévisions** inscrites en loi de finances initiale, notamment en raison du dynamisme des recettes d'IS, d'IR et des impositions sur le patrimoine et les placements. La maîtrise des dépenses, qui se traduit par une sous-exécution de la norme de dépenses pilotables de - 1,0 Md€, permet de financer par redéploiement les mesures d'urgence économiques et sociales votées à l'automne 2018.

Le **déficit public s'établit en 2019 à - 3,0 % du produit intérieur brut (PIB)**, en raison de l'effet transitoire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de charges sociales, sans lequel le déficit public s'élève à 2,1 %, contre 2,3 % en 2018 et 2,9 % en 2017.

Un **résultat patrimonial 2019** qui traduit la mise en œuvre de la stratégie de **baisse des prélèvements obligatoires et de modernisation de l'impôt**

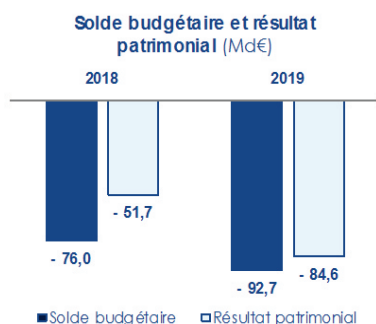
Le **résultat patrimonial est la différence entre les produits nets et les charges nettes au compte de résultat.**

En 2019, le **résultat patrimonial de l'État s'établit à - 84,6 Md€**, en baisse de 33,0 Md€ par rapport à 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par la **transformation du CICE en allègements de cotisations sociales compensés par l'État à la sécurité sociale**, ainsi que par des mesures en faveur du pouvoir d'achat mises en œuvre au cours de l'exercice.

Un **passage du solde budgétaire au résultat patrimonial** marqué par l'impact des réformes fiscales et une gestion dynamique des actifs corporels et financiers

Pour l'exercice 2019, le **résultat patrimonial s'établit à - 84,6 Md€**, soit un **écart positif de 8,1 Md€ par rapport au solde budgétaire 2019**, qui s'explique de la manière suivante :

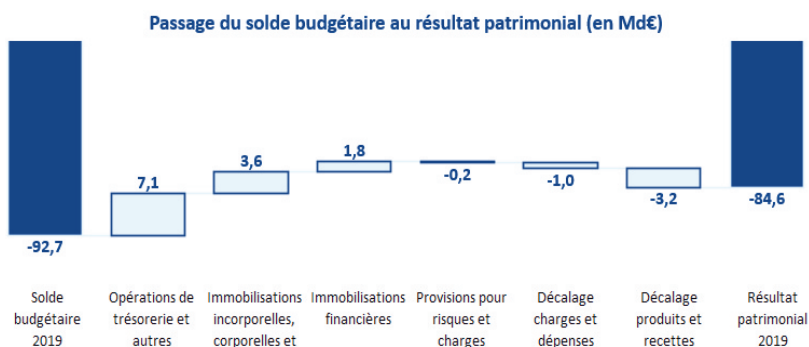
- les opérations comptables traitées en opérations de trésorerie, essentiellement l'**étalement des primes nettes de décotes** sur les titres négociables de moyen et long terme (OAT) constituant la dette financière de l'État (+ 7,7 Md€) ;
- l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles (différence entre l'enrichissement de l'actif et les amortissements et dépréciations), qui traduit notamment les **efforts d'investissement de l'État pour renouveler ses actifs** (+ 4,6 Md€) ;
- les opérations et évolutions de la valeur des immobilisations financières retracées uniquement en comptabilité générale (+ 1,8 Md€) ;
- le rattachement des produits, permettant d'apprécier les marges de manœuvre attendues de probables recettes futures, qui retrace en particulier l'effet de la modification des règles de calcul du cinquième acompte d'IS dû par les plus grandes entreprises (- 5,5 Md€), en partie compensé par + 5,1 Md€ au titre du produit à recevoir d'IR lié à la mise en place du prélèvement à la source.



La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est tenue en droits constatés, c'est-à-dire en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

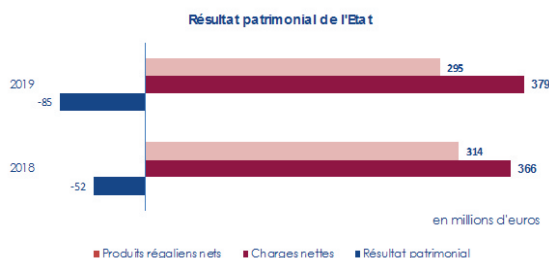
À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.



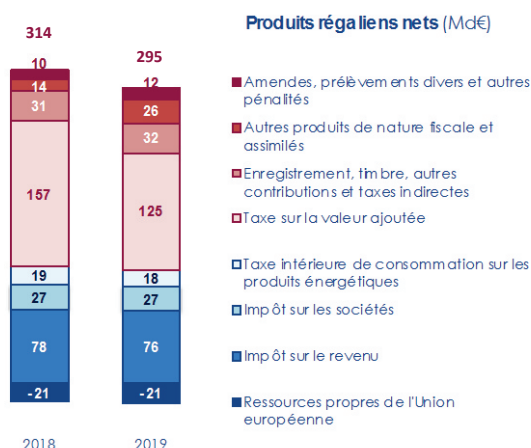
## 2. Le résultat patrimonial

### Un résultat patrimonial 2019 qui traduit essentiellement l'impact de la poursuite de la réforme de la fiscalité et des mesures de soutien du pouvoir d'achat

Le résultat patrimonial de l'État, qui s'établit à - 84,6 Md€, traduit en particulier la poursuite de la politique de réforme des prélèvements obligatoires – notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des foyers – et de modernisation du prélèvement des impôts – avec la mise en œuvre réussie de la réforme du prélèvement à la source.



### Une baisse des produits régionaux nets intégralement due à la compensation à la sécurité sociale des baisses de charges dans le cadre de la réforme du CICE



Les produits régionaux nets sont principalement composés des produits fiscaux nets, des amendes et des ressources propres du budget de l'Union européenne.

La diminution de 19,4 Md€ des produits régionaux nets, en raison de la baisse des produits fiscaux nets (- 21,3 Md€), s'explique par l'évolution de la TVA nette (- 32,0 Md€). Malgré une progression du produit brut liée au dynamisme de l'activité, cette baisse s'explique essentiellement par des transferts à la sécurité sociale qui augmentent de 37,4 Md€, essentiellement au titre de la compensation des réductions de cotisations sociales pérennes mises en place en remplacement du CICE.

La baisse optique du produit net d'IR (- 1,8 Md€) s'explique par l'incidence transitoire de la réforme de la fiscalité des revenus du capital mise en œuvre en 2018. Les autres produits de nature fiscale augmentent de 10,9 Md€ à la suite du transfert à l'État du prélèvement de solidarité sur les revenus du capital. Enfin, le produit des amendes et condamnations pécuniaires augmente de 2,3 Md€ en raison des incidences sur les comptes 2019 de la conclusion de plusieurs conventions judiciaires d'intérêt public.

### Une stabilité des charges financières nettes sous l'effet de la réduction de la charge d'intérêts

Les charges financières nettes correspondent à la différence entre les produits financiers (essentiellement le produit des actifs financiers immobilisés) et les charges financières brutes (principalement les charges d'intérêts de la dette financière de l'État).

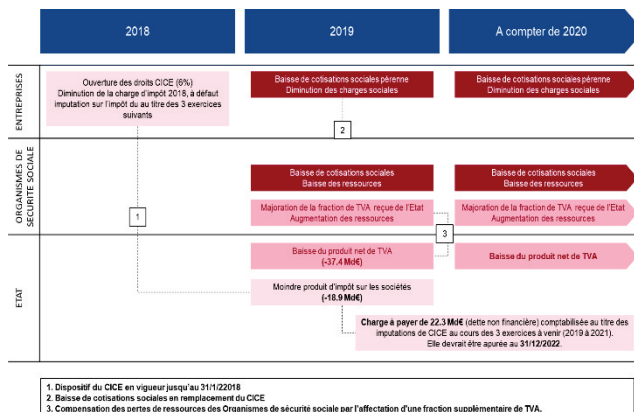
En 2019, les charges financières nettes représentent 22,5 Md€, en faible augmentation de 0,4 Md€ marquant un ralentissement par rapport à l'évolution observée entre 2017 et 2018 (+ 5,8 Md€). Cette évolution s'explique notamment par la baisse des charges d'intérêts (- 1,4 Md€). L'opération de cession la plus significative de l'exercice 2019 est celle de 50 % des titres de la Française des jeux détenus par l'État, générant 1,9 Md€ de produits financiers, qui ont vocation à abonder le Fonds pour l'innovation et l'industrie.

### Les effets dans le temps de la réforme du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Dans le cadre de la stratégie de réforme et de modernisation des impôts et de baisse des prélèvements obligatoires mise en œuvre par le Gouvernement, la transformation du CICE en allègements pérennes de charges sociales permet, à l'instar du prélèvement à la source, de simplifier et de renforcer la lisibilité de l'impôt pour les contribuables ainsi que de renforcer la contemporanéité entre la baisse de charges et le versement des salaires par les entreprises.

La comptabilité générale permet de retracer les impacts dans le temps de cette réforme, qui produira une amélioration du compte de résultat comme du bilan sur les prochains exercices :

- le produit brut de TVA est diminué de prélèvements au bénéfice de la sécurité sociale afin de compenser la perte de recettes que constitue l'allègement de charges sociales, qui augmentent de 37,4 Md€ en 2019 (dont 9,4 Md€ au titre de la compensation des prélèvements sociaux sur le capital) ;
- les charges d'intervention diminuent en 2019 de 1,8 Md€ au titre de la refonte des dispositifs d'exonérations de charges spécifiques ;
- le produit net d'IS sera orienté à la hausse au titre de la réduction des 18,9 Md€ d'obligations fiscales au titre du CICE à compter de l'exercice 2020 (comptabilisation de l'impôt 2019) ;
- les dettes non financières au titre du CICE représentent 22,3 Md€ de charges à payer, qui ont vocation à être apurées sur les prochains exercices. Une hausse transitoire de 6,2 Md€ de TVA à verser à la sécurité sociale est constatée en 2019.



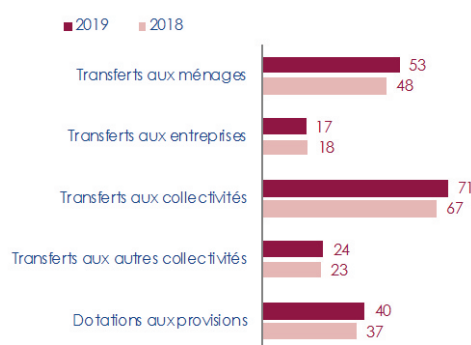
## Une progression maîtrisée des charges d'intervention au service du pouvoir d'achat

Les charges d'intervention nettes sont les versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État.

Les charges d'intervention nettes augmentent de 7,5 Md€ par rapport à 2018, principalement du fait de mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat :

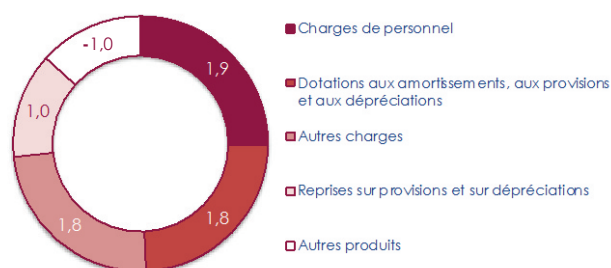
- en revalorisant la **prime d'activité (+ 4,1 Md€)**, notamment dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales adoptées fin 2018 ;
- en poursuivant le **dégrèvement progressif de taxe d'habitation (TH)** pour 80 % des foyers, compensé par l'État aux collectivités territoriales (**+ 3,9 Md€**) ;
- en poursuivant la revalorisation et l'amélioration des conditions d'accès à l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**.

### Les principales charges d'intervention (Md€)



## Une hausse maîtrisée des charges de fonctionnement nettes

### Variation des charges de fonctionnement nettes (Md€)



Les charges de fonctionnement nettes informent notamment sur les charges de salaires, de pensions, les principaux achats et les variations de stocks.

Les charges de fonctionnement nettes de l'État s'élèvent à **194,6 Md€** en 2019.

Elles sont constituées à 76 % de **charges de personnel, qui progressent de 1,9 Md€** en raison de l'augmentation des rémunérations versées, notamment dans les secteurs prioritaires (Éducation nationale, Police et Gendarmerie nationales et Armées). Cette progression est très inférieure à celle constatée entre 2017 et 2018 (+ 2,7 Md€).

Les subventions pour charges de service public, deuxième poste des charges de fonctionnement, sont stables en 2019.

## Les engagements hors bilan, un outil précieux pour anticiper des dépenses futures potentielles

Le compte général de l'État recense de manière exhaustive les engagements hors bilan de l'État, qui n'ont d'impact ni sur le bilan, ni sur le compte de résultat, mais sont des passifs éventuels, et partant, des dépenses futures potentielles qui correspondent à des obligations incombant à l'État. Ils peuvent être de plusieurs natures :

- des obligations certaines de l'État, qui n'entraîneront de sortie de ressources qu'en cas de réalisation de certains événements ou risques : ce sont par exemple les mécanismes assurantiels ou les garanties de dettes dans le cadre d'accords (exemple : assurances en cas de catastrophes naturelles, garanties apportées dans le cadre de mécanismes de solidarité internationaux - FMI - ou européens - MES) ;
- des obligations de l'État à l'égard de tiers dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques : l'engagement hors bilan évalue ainsi la charge potentielle, dont le montant est encore susceptible de varier, projetée sur un horizon pluriannuel long, en fonction d'hypothèses sur l'avenir (démographie des bénéficiaires du dispositif, taux d'actualisation des flux futurs, réformes des dispositifs, etc.).

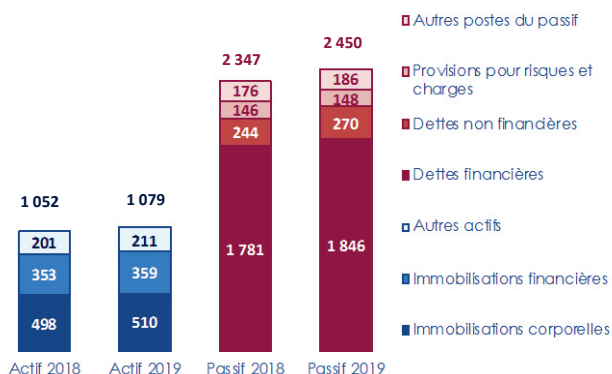
Au 31 décembre 2019, les principaux engagements hors bilan connaissant des variations significatives sont :

- les engagements de retraite de l'État, pour l'essentiel au titre de ses fonctionnaires civils et militaires, représentent 2 480 Md€, en hausse de 193 Md€** entre 2018 et 2019. Cet engagement est évalué en actualisant les flux de dépenses anticipées calculées sur la base des droits acquis sous l'égide de la législation actuelle ainsi que des effectifs projetés sur la base des données statistiques actuelles. L'augmentation de ces engagements est intégralement imputable à l'évolution du taux d'actualisation appliqué (de - 0,30 % en 2018 à - 0,92 % en 2019 - taux de l'OATéi 2032 - soit le taux de marché qui s'appliquerait à des réserves placées pour être utilisées dans le futur), qui entraîne une augmentation de 222 Md€ de l'engagement. Alors que cette augmentation reflète bien l'impact de la dégradation des conditions de financement de ces besoins de financement futurs, celui-ci évolue néanmoins en sens inverse du fait de l'impact projeté des réformes des retraites menées ces dernières années, qui réduit l'engagement de 37 Md€. En effet, déjà légèrement excédentaire à 1,0 Md€ en 2018, le besoin de financement croît à 20,3 Md€ en 2019.
- les engagements relevant de la mission de régulateur économique et social de l'État sont évalués à 720 Md€ en 2019, en augmentation de 82 Md€ par rapport à 2018 :**
  - le premier engagement de cette catégorie est le **besoin de financement actualisé des régimes spéciaux de retraite subventionnés par l'État (SNCF, RATP, etc.)**, évalué à **437 Md€ au 31 décembre 2019, en augmentation de 61 Md€** par rapport à 2018. Cette variation est pour l'essentiel imputable à l'évolution du taux d'actualisation appliqué (de - 0,30 % en 2018 à - 0,92 % en 2019), selon une méthode analogue à celle applicable aux engagements de retraite de l'État ;
  - l'engagement au titre du **service public de l'énergie**, évalué en fonction des projections pluriannuelles en matière de capacités installées, de volumes produits et prix sur le marché de l'énergie, **s'élève à 108 Md€, stable au titre de l'aide aux énergies renouvelables électriques et la cogénération et en hausse de 3 Md€ au titre de la production de biométhane** ;
  - l'engagement au titre des principales politiques publiques : 73 Md€ au titre de l'aide à l'accès au logement, 44 Md€ au titre du handicap et de la dépendance, en hausse de 8 Md€ par rapport à 2018 à la suite des politiques de revalorisation et d'amélioration de l'accès aux aides.
- la garantie des épargnants au titre des produits d'épargne réglementée, qui est évaluée à 450 Md€ en 2019, en augmentation de 16 Md€ par rapport à 2018**, fait partie des garanties de l'État liées à des missions d'intérêt général, l'État garantissant aux épargnants leurs dépôts y compris les intérêts capitalisés. L'augmentation de l'engagement en 2019 est liée à celle des montants déposés compte tenu d'une attractivité maintenue de ces produits d'épargne. Ces montants pourraient potentiellement être décaissés par l'État en cas de réalisation du risque.

### 3. Le bilan de l'État

Un bilan de l'État marqué par la poursuite de la progression de l'actif du fait du dynamisme de l'investissement

Bilan de l'État (Md€)



Le bilan présente le patrimoine de l'État à un instant donné. Il montre ce que l'État possède (actif) et ce qu'il doit à ses différents partenaires (passif).

L'actif de l'État est en hausse de 27,7 Md€ par rapport à 2018. Cette progression, pour la troisième année consécutive, traduit le dynamisme de la politique d'investissement de l'État.

Le passif de l'État augmente de 102,7 Md€, principalement en raison de la progression de la dette financière de l'État (+ 65,5 Md€).

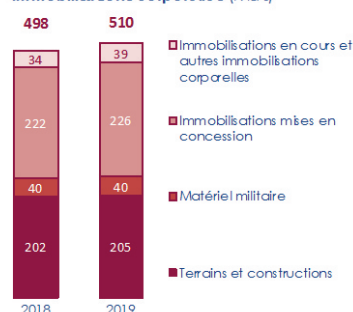
De ces évolutions de l'actif et du passif résulte une dégradation de la situation nette de l'État de 75,0 Md€, qui s'établit à - 1 369,9 Md€ en 2019.

Une augmentation des immobilisations corporelles traduisant l'effort d'investissement de l'État

Les immobilisations corporelles évaluent notamment le parc immobilier de l'État (constructions, etc.) et les matériels militaires.

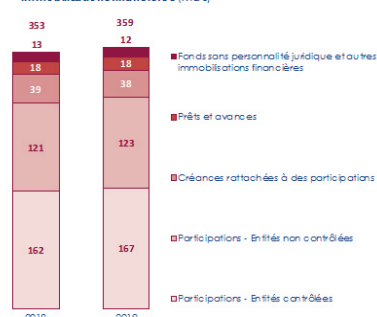
La valeur nette des immobilisations corporelles a augmenté de 12,6 Md€ en 2019. Cette évolution traduit une politique d'investissement assurant non seulement le maintien en état du patrimoine immobilier, mais également la mise en service d'équipements et de matériels nouveaux pour 3,9 Md€. Ces mises en service intègrent des infrastructures routières (construction de nouvelles sections pour 0,2 Md€), ainsi que des matériels militaires (frégate multi-missions « Normandie », premier satellite MUSIS CSO-1).

Immobilisations corporelles (Md€)



Une progression de la valeur des immobilisations financières qui se poursuit

Immobilisations financières (Md€)



Les immobilisations financières sont constituées des participations de l'État dans les établissements publics, dans le capital de sociétés ou d'organismes internationaux, et de prêts et avances octroyés à des États étrangers.

La valeur des immobilisations financières de l'État progresse de 5,1 Md€, en particulier du fait :

- de la progression de la valeur des participations de l'État (+ 6,7 Md€), principalement celle des entités contrôlées (+ 4,3 Md€), notamment à la suite de la réévaluation des grands ports maritimes en application de la loi PACTE ainsi que des résultats bénéficiaires d'entités significatives comme EDF et La Poste au titre de l'exercice 2019 ;
- des souscriptions de l'État français aux reconstitutions triennales de fonds internationaux pour le développement (+ 1,8 Md€).

Une augmentation transitoire des dettes non financières et des provisions, notamment du fait de l'étalement dans le temps des impacts de la réforme du CICE

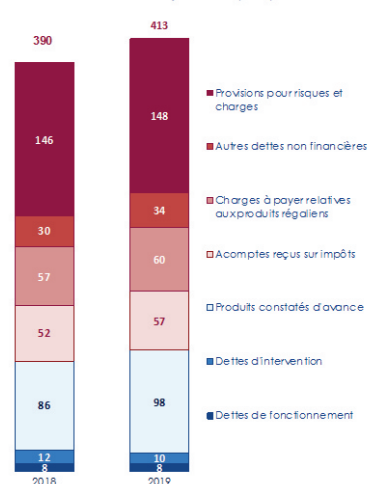
Les dettes non financières augmentent de 25,2 Md€, du fait :

- du maintien à un niveau élevé des primes constatées sur les nouvelles émissions d'OAT (+ 11,9 Md€) ;
- de la hausse des recouvrements et produits à verser à des tiers (+ 6,2 Md€), à la suite de la majoration de la fraction de TVA affectée à la sécurité sociale ;
- de la modification des règles de calcul du cinquième acompte d'IS dû par les plus grandes entreprises (+ 5,1 Md€).

Elles comprennent en particulier 22,3 Md€ au titre des charges à payer de CICE, qui, à la suite de sa suppression, ont vocation à être apurées sur les prochains exercices.

L'augmentation des provisions pour risques et charges (+ 1,6 Md€) s'explique notamment par le renouvellement en 2019 des engagements de la France au titre de l'aide au développement.

Dettes non financières et provisions (Md€)



Retrouvez les comptes de l'État sur [www.performance-publique.budget.gouv.fr](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr)